



HAL
open science

L'hospitalité familiale : quand les morts en Méditerranée entrent dans les maisons catanaises

Filippo Furri, Carolina Kobelinsky

► To cite this version:

Filippo Furri, Carolina Kobelinsky. L'hospitalité familiale : quand les morts en Méditerranée entrent dans les maisons catanaises. Carolina Kobelinsky; Lilyane Rachédi. Traces et mobilités posthumes. Rêver les futurs des défunts en contextes migratoires, Petra, 2023, Les cadavres dans les génocides et les violences de masse. hal-03462873

HAL Id: hal-03462873

<https://hal.science/hal-03462873v1>

Submitted on 2 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'hospitalité familiale : Quand les morts en Méditerranée entrent dans les maisons catanaises.

Filippo Furri et Carolina Kobelinsky

Chapitre à paraître dans l'ouvrage *Les futurs rêvés des morts. Migrations, traces, mobilités* (dir. C. Kobelinsky et L. Rachédi), éditions Petra.

Cimetière monumental de Catane, ville à l'est de la Sicile. Des pierres tombales d'une couleur pâle, sur lesquelles sont inscrits les vers du poème « Migrations » de l'écrivain nigérian Wole Soyinka, entourent une sculpture dont le titre laisse peu de place au doute : *Speranza naufragata* [espoir naufragé]. Il s'agit du monument bâti par la municipalité en hommage aux victimes d'un naufrage survenu en Méditerranée en mai 2014 qui coûta la vie de dix-sept personnes. A quelques mètres seulement, de l'autre côté de la grande allée, une ruelle latérale longe deux parcelles qui détonnent avec le reste du cimetière. Sur la droite, un carré avec des sépultures austères, des croix et des plaques disparates portent un nom, une date de naissance, une date de mort. C'est là que sont enterrées aux frais de la Mairie les personnes dont les proches n'ont pas les moyens de subvenir aux dépenses d'inhumation. Sur la gauche, un carré tout aussi simple, mais bien plus uniforme : des rangées de petits tas de terre sur lesquels une plaque métallique noire plantée à même le sol. Sur la plaque de fer : un code, une date, le nom d'un bateau. Comme dans le monument, là aussi sont enterrés les corps de personnes décédées en tentant d'arriver en Europe sans avoir les autorisations demandées par les différents Etats.

Qu'ils aient été enterrés dans le « *quadrato migranti* » [« carré migrants »] – tel que les employés du cimetière appellent cet espace – ou au sein du monument, tous ces corps sont arrivés à Catane dans le cadre d'opérations de sauvetage en mer entre 2014 et 2018. Ils ont été débarqués au même temps que des hommes, des femmes et des enfants qui ont survécu aux conditions de voyage sur des embarcations de fortune en provenance du continent africain, le plus souvent parties des villes côtières libyennes. La prise en charge sur le port à la descente des bateaux implique à chaque fois différents corps de police, des unités du ministère de l'Intérieur, de la Santé, des associations. Pour les vivants, le Comité local de la Croix Rouge assure les premiers secours médicaux, la distribution d'eau et de biscuits, d'un kit d'hygiène et d'habits. C'est la première étape d'une longue suite d'échanges avec les institutions sur place afin d'identifier, enregistrer et trier toutes les personnes migrantes qui pénètrent sur le territoire européen¹. Entre 2015 et 2018, Catane a d'ailleurs été l'un des premiers ports d'arrivée sur le territoire italien. Plusieurs milliers de personnes dont la vie était en péril en mer ont été conduites sur la terre ferme. Aux côtés de ces personnes vivantes, d'autres, très nombreuses, n'ont pas réussi la traversée. Un nombre difficilement calculable de morts demeure quelque part au fond de la mer. Pendant cette période, plus de 260 corps acheminés à Catane seront enterrés dans le cimetière municipal.

¹ En mars 2016 le port de Catane devient officiellement un hotspot mobile, c'est-à-dire une zone où la « pression migratoire » est « démesurée », selon les termes de la Commission européenne, où se met désormais en place un dispositif national visant d'abord à identifier et enregistrer toutes les personnes migrantes qui pénètrent sur le territoire, et dans un deuxième temps, à les orienter vers différentes structures disséminées partout en Italie selon les cas (personnes pouvant demander l'asile, bénéficier de protections particulières ou qui doivent être renvoyées du territoire) (Tazzioli et Garelli 2018).

Pour ces morts, la prise en charge est moins standardisée que pour les vivants. Elle dépend du nombre de corps retrouvés mais repose toujours sur les compétences et les moyens de la commune d'arrivée, quelle que soit sa situation financière. La ville de Catane se retrouve ainsi à devoir gérer matériellement ces morts. Leur présence est annoncée aux institutions avant l'accostage sur le port, permettant au bureau des Pompes funèbres municipales de préparer ses équipements et de se diriger vers le port. Cela permet également au substitut du Procureur de nommer un ou plusieurs médecins légistes qui se rendront sur place afin d'effectuer l'inspection externe des corps afin de déterminer la cause du décès. Les corps seront ensuite conduits à la morgue d'un des hôpitaux de la ville en vue du prélèvement d'ADN ainsi que de l'examen médico-légal qui fournira les informations relatives aux caractéristiques physiques du défunt ainsi que ses signes particuliers (tatouages, piercings, etc.)² Une fois ces informations relevées, les corps sont transportés au cimetière pour inhumation dans le « carré migrants »³.

Pendant ce temps, une enquête judiciaire est ouverte afin de déterminer s'il s'agit d'un crime et si tel est le cas, de chercher les responsables. En cas de présomption de crime, le Procureur peut demander une autopsie et procéder aux investigations permettant d'identifier la victime. L'autopsie sert à déterminer la cause du décès, mais pour les morts en mer la plupart du temps l'examen externe conduit sur le port suffit. Les investigations en vue de l'identification de ces corps sont, quant à elles, inexistantes puisqu'aucune institution n'a pour objectif l'identification de ces morts venus d'ailleurs. Etonnant contraste si l'on pense aux nombreux procédés d'identification et de traçabilité mis à l'œuvre pour celles et ceux qui arrivent en vie sur le territoire européen.

« Faire quelque chose pour ces morts... disons que c'est la moindre des choses, un acte minimal d'hospitalité ». C'est ainsi que Riccardo Reitano résume l'initiative dont il est l'un des moteurs et qui vise à pallier ce manque d'enquêtes permettant d'identifier les corps enterrés à Catane. Comme Silvia Dizzia et Davide Casella, Riccardo est engagé depuis plusieurs années en tant que bénévole de la Croix Rouge locale et se rend sur le port à chaque débarquement afin d'assister les personnes ayant survécu à la traversée. Le sort des corps inconnus ne les laisse pas indifférents. Au contraire, le malaise voire une forme de colère vis-à-vis de l'absence d'investigations en vue de l'identification et la restitution aux familles vont les pousser à imaginer un projet pour prendre soin de ces morts dont ces pages retracent les contours et certains de ses effets. Nous nous appuyons pour cela sur un matériau ethnographique collecté lors de nombreux séjours à Catane entre 2018 et 2021, où nous avons combiné le travail classique d'observation et de discussions avec un soutien actif au projet, en participant aux séances de recueil des informations relatives aux corps et aux réunions de réflexion sur les pistes d'identification cachées derrière ces données⁴.

Les morts aux frontières européennes

Comme de nombreuses études ont permis de le montrer, la mort aux frontières de l'Europe est un effet direct du durcissement des politiques sécuritaires et des techniques de contrôle

² Lors de l'examen médico-légal, les objets retrouvés avec les corps ainsi que les vêtements sont répertoriés avant d'être envoyés pour stockage dans les bureaux du Parquet.

³ Créé en 2015 afin de regrouper les premiers corps qui arrivaient à Catane à la suite du naufrage survenu le 18 avril 2015, il est devenu l'espace consacré à tous les corps de personnes migrantes débarqués sur le port à la suite d'opérations de sauvetage.

⁴ L'enquête a été réalisée dans le cadre du programme ANR-MECMI AAP ANR-FRQSC-2.

des migrations (Albahari 2015 ; Weber et Pickering 2011). Le pouvoir d'exposer à la mort est une expression de la souveraineté européenne qui se manifeste quotidiennement. Entre janvier et septembre 2021, 1357 personnes migrantes sont décédées en tentant la traversée de la mer Méditerranée, selon les chiffres publiés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)⁵, qui travaille à la production de statistiques des morts aux frontières depuis 2013. Contrairement aux collectifs et associations de défense des personnes migrantes qui avaient initié l'entreprise de comptage – observatoire Fortress Europe, United for Intercultural Action ; consortium The Migrant Files – afin de rendre visibles à travers la publicisation des chiffres les effets délétères du régime frontalier tout en échappant à la logique du fait divers tragique, l'OIM déconnecte les chiffres des morts de l'environnement dans lequel ils surviennent, dépolitisant la démarche, tel que le soulignent Charles Heller et Antoine Pécoud (2017). Malgré cette dépolitisation, les statistiques mises en avant offrent le constat de l'augmentation exponentielle depuis les années 2000 des vies perdues sur les routes migratoires en raison des restrictions à la circulation et des conditions de voyage extrêmement précaires qui poussent les personnes qui tentent la traversée aux zones d'exposition aux « faits de la nature », transformant la mer et le désert en des scènes de mort (Schindel 2016). Les derniers chiffres – toujours sous-estimés – font état de 17 499 personnes mortes et disparues entre 2014 et septembre 2021⁶.

Les premiers pas du projet

Parmi les activités de la Croix Rouge pour lesquelles Riccardo, Silvia et Davide sont engagés se trouve la participation active au programme RFL : Restoring Family Links. Né il y a plusieurs décennies afin d'aider les familles en quête de proches disparus à cause de conflits armés ou de catastrophes naturelles, RFL est aujourd'hui déployé en bonne partie pour contribuer à rétablir le contact familial perdu à cause des conditions de la traversée des frontières sans avoir les autorisations demandées par les différents États-nations. Lors des débarquements les bénévoles de RFL distribuent des cartes afin de faire savoir aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire européen que le programme peut les aider en cas de séparation familiale. Ce n'est sans doute pas un hasard si des bénévoles particulièrement engagés dans ce programme qui s'articule autour de l'importance de garder des liens au sein des familles⁷ s'inquiètent pour ces morts « que les familles ne peuvent pas pleurer », pour reprendre une formule que nous avons beaucoup entendue dans la bouche des trois bénévoles à l'origine du projet.

Au cours de 2017, à un moment où la fréquence des débarquements sur le port se fait moins intense, une petite équipe se constitue au sein des bénévoles de RFL. Avec l'accord du président

⁵ <https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean> [carte consultée le 12 septembre 2021]

⁶ Selon les chiffres avancés par l'OIM, cf. <https://missingmigrants.iom.int/> [consulté le 12 septembre 2021]

⁷ Ni les Convention de Genève de 1949, ni leurs Protocoles additionnels de 1977 relatifs à la protection de victimes de conflits armés, qui offrent le cadre juridique dans lequel s'inscrit le programme RFL ne contiennent de définition claire de la notion de famille. Le Commentaire des Protocoles additionnels offre quant à lui une précision terminologique qui correspond à l'usage qu'en font les membres de l'équipe à Catane : « Au sens étroit, la famille couvre les personnes de même sang qui font ménage commun. Au sens large, il s'agit de toutes les personnes de même ascendance. Dans le contexte du présent article, il serait erroné de s'attacher à une définition trop rigide ou trop précise : il faut s'en tenir au sens commun. La famille, ici, ce sont évidemment les parents en ligne directe - que la parenté soit juridique ou naturelle - les conjoints, les frères et sœurs, les oncles, tantes, neveux et nièces, mais aussi des personnes parentes à un degré moindre, ou même sans parenté, qui seraient associées par la vie commune ou un lien affectif (unions libres, fiancés, etc.). En somme, appartiennent à une famille ceux qui considèrent mutuellement qu'il en est ainsi et qui souhaitent vivre ensemble » (Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949, Genève, CICR, 1986, page 883).

du comité local de la Croix Rouge, elle décide dans un premier temps d'effectuer une cartographie des sépultures des personnes migrantes décédées en Méditerranée dans le cimetière municipal. Cela permet de connaître le nombre de corps et de collecter les informations disponibles au moment de l'enterrement. Très vite, l'équipe comprend que si l'objectif est de travailler à l'identification des corps il faut mettre en place une sorte d'enquête à rebours du parcours migratoire, c'est-à-dire retracer l'itinéraire des corps depuis leur lieu d'inhumation, jusqu'à leurs familles, leurs histoires.

La cartographie du cimetière est complétée par un travail de repérage de tous les acteurs susceptibles d'avoir des informations sur les corps, aussi bien des institutions municipales ou nationales que des associations et des personnes clés⁸. Le Comité local formalise les échanges afin d'accéder de façon systématique aux documents produits par les différents bureaux. Un premier accord est signé en mars 2018 avec la Mairie de Catane afin d'obtenir la coopération (et les données) de l'état civil, des pompes funèbres municipales, du cimetière ainsi que de toute autre institution qui pourrait avoir des informations en lien avec les morts. Ensuite, un accord est établi avec les autorités judiciaires ouvrant à l'équipe les portes des tribunaux et des forces de l'ordre. En même temps, des liens sont établis avec des associations et autres acteurs participant aux débarquements.

En faisant le pari que la mise en lien de toutes les données concernant un même corps est susceptible d'apporter des pistes sur son identité, l'objectif devient alors de travailler à la construction d'une base de données permettant de rassembler toutes les informations existantes qui pourraient éventuellement offrir des éléments contribuant à l'identification des corps inconnus et, dans un deuxième temps, à retrouver leurs familles. La base de données se veut ainsi un outil de stockage de données contenues dans des documents très hétéroclites : certificats de décès, formulaires d'inspection médico-légales, procès-verbaux de survivants obtenus avant le débarquement, déclarations de recherche d'un proche, objets trouvés avec le corps⁹.

La collecte d'informations repose entièrement sur Silvia, Riccardo et Davide, qui visitent régulièrement les bureaux de l'état civil, du cimetière, de la police scientifique, etc. afin de consulter les documents à disposition et discuter avec les personnes ayant eu affaire aux dossiers. Une fois construite une première mouture – très simple d'un point de vue technique – de la base de données, la petite équipe examine l'assemblage afin de repérer des éléments qui pourraient conduire à une identification. Des échanges s'effectuent avec des partenaires clés au sein des institutions, mettons, au sein de la squadra mobile si les pistes proviennent d'un procès-verbal, de l'état civil s'il est question d'une information octroyée dans leurs bureaux. Cela permet de tester l'hypothèse élaborée et d'obtenir des détails plus précis concernant, par exemple, le contexte dans lequel un témoignage a été recueilli ou la source qui a permis d'inscrire un prénom sur un certificat de décès. Les discussions invitent l'équipe à réexaminer les informations, ensuite à consulter d'autres acteurs institutionnels, à revoir les pistes, à en suivre de nouvelles. Si la petite équipe est au cœur de ce travail artisanal, de nombreux agents

⁸ Comme les médecins-légistes convoqués par le Parquet pour effectuer les inspections cadavériques, qui ne sont pas personnel institutionnel.

⁹ Pour avoir plus de détails sur la conception de la base de données ainsi que les documents sur lesquels sont fondées les informations contenues dans l'outil, nous nous permettons de renvoyer à notre papier (Furri et Kobelinsky 2019).

des pompes funèbres, de l'état civil ou des forces de l'ordre participent activement à la mise en discussion des informations.

Une nouvelle inscription sociale

Les personnes travaillant dans les différentes institutions concernées par la gestion des morts ou par la prise en charge des personnes migrantes sollicitées par l'équipe de la Croix Rouge ont accueilli chaleureusement le projet depuis le début. Toutes sans exception ont mis en avant l'importance de combler le manque d'enquête officielle visant à identifier ces morts¹⁰. Lors de nos séjours à Catane, nous avons accompagné les membres de la Croix Rouge dans les bureaux de l'état civil, des pompes funèbres, de la squadra mobile ou de la police scientifique. Nous avons pu constater que l'enthousiasme vis-à-vis du projet s'accompagnait d'un discours énoncé dans un registre empathique pour parler de ces morts « Autres ». M. Mancini, chargé des Pompes funèbres auprès du cimetière nous confiait ainsi : « ces corps, on les traite comme n'importe quel corps, mais on ne peut pas mentir, ils nous touchent beaucoup... comme nous touche la mort d'un jeune d'ici lors d'un accident ». Dans le même esprit, discutant sur les inégalités sociales, Mme Pessina, de la police scientifique, disait « ces jeunes se distinguent de nos jeunes seulement parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes opportunités ». Si la jeunesse de ces morts est fréquemment mise en avant par toutes les personnes gravitant autour du projet, c'est surtout l'analogie établie avec « nos » jeunes ou les jeunes « d'ici » qui nous semble significative. Elle souligne l'humanité partagée avec ces défunts venus d'ailleurs tout en les rapprochant d'un Nous Catanais, Siciliens ou Européens, en fonction du contexte et des personnes participant à la conversation.

Ces discours s'accompagnent de pratiques qui introduisent davantage les morts dans le quotidien des vivants engagés dans le projet. « *Li portiamo a casa* » [« nous les ramenons à la maison »] nous dit M. Mancini. Il voulait ainsi nous faire comprendre que le souvenir amer d'avoir eu à traiter ces corps l'accompagnait, ainsi que ses collègues, en dehors des horaires de travail et qu'il lui arrivait de parler de ces « jeunes malheureux » à sa femme. Mme Pessina, de la police scientifique, a pris l'habitude d'en parler à la maison. Elle en parle surtout à sa fille adolescente. Cela a commencé quand sa fille lui a posé des questions sur les sauvetages en mer et sur l'état des corps. « Elle a la conscience de ce qui arrive, elle a la sensibilité et cherche à comprendre ». Sa mère trouvait donc tout à fait naturel d'échanger avec elle à leur égard. Et puis, « c'est bien qu'elle sache certaines choses ». Mme Pessina raconte ainsi à sa fille comment se passent les débarquements, la façon dont elle s'y prend pour examiner les corps à la recherche de traces particulières qui pourraient aider à les identifier, mais aussi les quelques détails dont elle dispose sur qui étaient ces personnes lorsqu'elles étaient en vie, d'où elles venaient, l'âge qu'elles avaient, pour ainsi « se faire une idée de qui elles étaient ». Riccardo préfère pour sa part ne pas trop en parler à sa famille, pour « ne pas les charger avec tout ça », mais il écrit des longs mails à une amie très chère, ce qui lui permet de partager ses souffrances et ses colères liées aux débarquements et aux morts. Silvia opte elle aussi pour les discussions avec des amies

¹⁰ Aucun dispositif conçu par les autorités n'a parmi ses objectifs de retrouver les noms des personnes décédées aux frontières. A l'exception seulement de trois naufrages largement médiatisés pour lesquels les autorités nationales ont débloqué des moyens conséquents afin de travailler à l'identification des victimes. A part les cas des tragédies du 28 mars 1997 dans le canal d'Otrante, du 3 octobre 2013 et du 18 avril 2015 en Méditerranée centrale qui ont été traitées de façon exceptionnelle (Cf. Cattaneo 2018), pour tous les autres corps retrouvés aucune enquête spécifique n'est effectuée afin de leur restituer un nom et une biographie.

très proches avec qui elle échange sur les quelques bouts dont elle dispose des vies que ces morts ont eues.

Parler de ces morts en dehors de l'espace strictement consacré à leur traitement est une façon de les introduire dans la sphère des relations amicales et familiales. A travers ces discussions les morts en Méditerranée se dessinent souvent comme un ensemble relativement homogène de personnes qui méritent d'être respectées, honorées, commémorées. Mais parfois les conversations tournent autour d'un mort en particulier : un homme et une femme qui sont morts noyés mais dont les rapports médico-légaux indiquaient des maladies graves et qui ont fait l'objet de nombreuses hypothèses quant à leur lien de parenté (alliance ou membres d'une même fratrie ?), un petit enfant dont nul ne sait avec qui il voyageait mais qui fut enterré à côté d'une femme. Leurs corps ou les fragments de leurs histoires qui figurent quelque part sur un document ont sans doute été particulièrement marquants. Lors des discussions certains interlocuteurs et interlocutrices n'hésitent pas à nommer ces morts en empruntant des prénoms ou des noms qui figurent dans un témoignage d'un compagnon de voyage ou quelque part dans un document les concernant, qui ne sont pas le résultat d'un processus d'identification mais qui leur permettent de s'affranchir des nomenclatures administratives – le code donné à un corps au cimetière sert habituellement à le nommer dans les discussions relatives à la base de données – et de les individualiser.

Les morts s'immiscent aussi dans la vie de celles et ceux qui participent au projet à travers leur apparition onirique. Plusieurs employés des pompes funèbres font des cauchemars où les morts en Méditerranée sont décomposés, seuls ou perdus et où celui qui fait le rêve se trouve incapable d'en prendre soin. Le mauvais état de ces corps peut surgir aussi de façon inopinée à l'état de veille. C'est ce que nous dit à demi-mot, en aparté, l'un des employés les plus discrets des pompes funèbres qui vit, devant un plat de pâtes à la tomate servi par sa mère, les images « des corps des migrants en lambeaux ». Pour d'autres interlocuteurs qui ne sont pas en contact direct avec les corps c'est moins leur état que leur solitude qui émerge souvent dans les rêves.

Visiter le monument en hommage aux morts en Méditerranée et le « carré migrants », y laisser des fleurs, s'y recueillir, sont aussi des manières de prêter une attention particulière à ces morts. Il s'agit là d'actes minimes, pour certains presque triviaux, mais qui rendent compte de l'importance que ces morts ont acquis dans la vie de Riccardo, Silvia, Mme Giordano, Mme Pessina, M. Mancini. A travers ces actes, mais aussi à travers le travail que chacune de ces personnes exerce au sein des différentes institutions et des récits qu'elles en élaborent, se tissent des liens affectifs et des rapports de proximité avec ces défunts. Une nouvelle inscription sociale de ces morts émerge. Une inscription auprès de nos interlocuteurs et interlocutrices qui, par leurs pratiques et leurs discours « prolongent », pour reprendre une idée de Vinciane Despret (2015 : 88), l'existence de ces morts en leur attribuant une place dans leurs vies. La place – au sein des Catanais et Catanaises, des Européens et Européennes – dont ils et elles pensent que ces « jeunes » ont peut-être rêvé avant de s'embarquer dans la migration.

L'hospitalité familiale

Lorsque Riccardo résumait en 2018 par « acte minimal d'hospitalité » l'objectif du projet, il n'avait probablement pas en tête la place que les morts allaient prendre dans sa vie. De même pour Silvia, que nous avons entendue à plusieurs reprises présenter le projet en public en parlant

d'une initiative fondée sur l'accueil [*accoglienza*] et la dignité des morts. Dans leur esprit, il s'agissait avant tout de « respecter » les morts en leur offrant l'hospitalité qu'ils auraient dû avoir en vie. Autrement dit, l'hospitalité à l'égard des morts était mise en avant comme l'antithèse de l'hostilité du traitement des personnes migrantes vivantes. Elle impliquait ainsi à la fois un ensemble de pratiques visant à prendre soin des morts (en les réunissant avec leurs familles) et la dénonciation publique du caractère inhospitalier et meurtrier du régime contemporain des frontières en Europe. En cela, l'hospitalité entraînait une dimension politique certaine, que Silvia, Riccardo et Davide ne cessent de revendiquer.

Mais l'hospitalité mise en œuvre ici peut être entendue autrement, de façon complémentaire. Le travail en vue de la construction de la base de données et, plus particulièrement, les modes d'attachement à ces morts développés par celles et ceux gravitant autour du projet permettent de penser l'hospitalité comme une modalité d'incorporation de l'étranger chez l'hôte à travers la création d'une sorte de « parenté ritualisée »¹¹. Pour Julian Pitt-Rivers (1974), celle-ci est fondée sur une analogie avec la famille nucléaire. Elle repose sur un principe de simulation qui implique d'emprunter les caractéristiques associées à la parenté « réelle » afin de consolider le lien¹².

Les relations qu'entretiennent nos interlocuteurs et interlocutrices avec les morts et la place qui leur est accordée ne sont pas clairement définies. Elles sont à chaque fois singulières mais semblent porter en elles des traits qui les rapprochent de l'univers de la parenté. Des anthropologues ont exploré les relations qui se nouent entre morts et vivants à travers le prisme de la parenté. Ainsi Heonik Kwon (2008) a montré dans son ethnographie sur les fantômes des guerres au Vietnam comment les « réfugiés ontologiques », ces Vietnamiens décédés loin de chez eux et qui n'ont pas de sépulture, sont adoptés par les villageois qui les voient apparaître. Les Laotiens bouddhistes s'engagent quant à eux dans des relations de parenté avec des fantômes (*phiphed*) ayant perdu leur humanité en raison d'un échec éthique ou d'une mauvaise mort et qui se trouvent en enfer. Patrice Ladwig (2012) examine comment à travers l'hospitalité – dont le premier geste est celui de nourrir les fantômes – et la construction d'une parenté « artificielle », ces morts, qui étaient d'abord anonymes, peuvent réintégrer le monde des humains. A la différence de ce qui se passe au Vietnam ou au Laos, à Catane les liens de proximité qui s'établissent avec les morts en Méditerranée ne sont jamais mis en mot – en tout cas au cours de notre enquête – par les personnes qui en prennent soin. Aucune interlocuteur ou interlocutrice n'emploie des termes relatifs à la parenté pour rendre compte des liens matériels et affectifs qui l'unissent aux morts. Et pourtant la place qui leur est attribuée dans les maisons (pour reprendre l'expression de M. Mancini) et au sein des familles, ainsi que la connexion affective qui se dégage au travers des actes, somme toute assez petits et ordinaires, nous font penser qu'il y a ici une sorte de « parenté ritualisée » (Pitt-Rivers 1974) ou, au moins,

¹¹ L'utilisation de la notion d'hospitalité résonne avec la définition proposée par G. Da Col (2019 : 20) : “ system of strategies and *ritualised kinship* (Pitt-Rivers 1974) for a subject (the host), possessing agency over a territory or a domestic domain, for keeping the stranger in abeyance or incorporating the *outside* into the *inside*. The actions involved in hospitality rituals are characteristic of rites of *incorporation* and are capable of establishing bonds analogous to adoption of new kinship or similar affinal ties” [italiques dans l'original]. Notre seule réserve ici porte sur la dimension stratégique de l'hospitalité, qui ne nous semble pas correspondre aux relations que nos interlocuteurs et interlocutrices établissent avec les morts en Méditerranée.

¹² Lien qui, note Pitt-Rivers (1974 : 98), n'a été initié que sur la base d'un accord mutuel, ce qui ne semble pas être le cas ici. Il faut noter que Pitt-Rivers parle des liens amicaux qui se formalisent par l'analogie de la parenté, tels que le *compadrazgo*.

une forme de « *relatedness* » (Carsten 2000)¹³ qui dote la notion d'hospitalité employée par nos interlocuteurs d'une dimension supplémentaire, plus intime.

Les corps des personnes migrantes décédées en Méditerranée qui ont été enterrés à Catane, ou ailleurs en Italie, sont (pour la plupart d'entre eux) destinés à y rester indéfiniment. Comme le soulignent Brightman et Grotti (2019 : 253), cette réalité met à mal l'un des éléments fondamentaux des lois d'hospitalité, à savoir, que les relations hôte - étranger sont par définition temporaires. L'hospitalité n'est qu'une étape, elle « prévoit son propre dépassement » (Agier 2018 : 33) : dans l'incorporation sociale ou bien par le départ, le rejet ou l'abandon. L'objectif ultime du projet de base de données est celui d'identifier les corps et de les restituer aux familles. L'hospitalité qui leur est offerte a bien en cela une limite temporelle. Elle est difficile à mesurer, certes, mais les pratiques mises en œuvre sont pensées pour ne durer qu'un temps. Les formes d'attention à l'égard des morts s'étendraient jusqu'au moment où ils seraient pris en charge par leurs familles. Ces familles sont en fin de compte au centre de la démarche. « Tout ce qu'on fait, on le fait pour les vivants », disait Riccardo lors d'une conversation avec Silvia et Davide avant d'ajouter, alors que ses camarades acquiesçaient, « respecter les morts c'est les respecter eux comme personnes, c'est aussi respecter leurs proches ». Nous pouvons ainsi penser que les pratiques déployées à l'égard des morts ont vocation à substituer celles que les personnes engagées dans le projet estiment devoir être celles des membres des familles des défunts. Nos interlocuteurs et interlocutrices seraient en quelque sorte des parents de substitution pour ces « jeunes ».

Que deviendra cette parentalité de substitution lorsque quelques-uns de ces morts seront retournés – sans doute plus symboliquement que matériellement – chez eux après avoir été identifiés ? Le projet commence à donner des résultats positifs et les premières identifications sont désormais officielles. Mais c'est encore trop récent pour avoir des éléments de réponse. Nous pouvons simplement ébaucher l'hypothèse que dès lors que l'hospitalité sera arrivée à sa fin, les liens de proximité établis avec les morts ne pourront que se transformer. Tout comme se transformeront les futurs que nos interlocuteurs ont rêvé pour eux.

Bibliographie

Albahari, M. (2015). *Crimes of peace: Mediterranean migrations at the world's deadliest border*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press

Agier, M. (2018). *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*. Paris, Seuil

Brightman, M. Et V. Grotti (2019). Accueillir les morts. Pratiques d'identification et d'inhumation des corps de migrants en Italie. *L'Homme*, 231-232, n°3, p. 227- 260.

¹³ Pour Carsten (2000) la notion de *relatedness* est plus large que celle de parenté et met l'accent sur les relations entendues comme un processus engageant des émotions qui peuvent se développer lors d'expériences quotidiennes. Si cette notion a pu être critiquée par son contenu trop vaste, elle a le mérite pour nous de souligner l'émotivité et la proximité qui s'établissent à travers d'actions relativement triviales.

- Cattaneo, C. (2018). *Nafraghi senza volto. Dare un nome alle vittime del Mediterraneo*. Milan: Raffaello Cortina Editore
- Da Col, G. (2019). The H-Factor of Anthropology. Hoarding, Hosting, Hospitality. *L'Homme*, 231-232, n° 3, p. 13- 40.
- Despret, V. (2015). *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*. Paris, La Découverte.
- Furri, F. et C. Kobelinsky (2020). Hosting the Dead by Migration. The Treatment of Lifeless Bodies in Catania (Sicily), *Working Paper Series MFO/LAC 1.9, COMPAS*.
- Heller, C. et A. Pécoud (2017). Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale, *Revue européenne des migrations internationales*, 33, n° 2&3, p. 63-90.
- Kwon, H. (2008). *Ghosts of war in Vietnam*. Cambridge University Press.
- Ladwig, P. (2012). Visitors from Hell: Transformative Hospitality to Ghosts in a Lao Buddhist Festival, *Journal of the Royal Anthropological Institute* 18, n° S1, p. S90- S102.
- Pitt-Rivers, J. (1974). The Kith and Kin, in J. Goody (éd.) *The Character of Kinship*. Cambridge University Press, p. 89-106.
- Pitt-Rivers, J. (1967). La loi de l'hospitalité, *Les Temps Modernes*, n° 253, p. 2153- 2178.
- Schindel, E. (2016). Bare Life at the European Borders. Entanglements of Technology, Society and Nature. *Journal of Borderlands Studies*, 31, n° 2, p. 219-234.
- Tazzioli, M. et G. Garelli (2018). Containment beyond detention: The hotspot system and disrupted migration movements across Europe. *Society and Space D: Society and Space* 38, n° 6, p. 1009–1027.
- Weber, L. et S. Pickering (2011) *Globalization and Borders: Death at the Global Frontier*, Basingstoke et New-York, Palgrave Macmillan.

